



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Online Professional Services Division/Division des
services professionnels en ligne
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street,
10, rue Wellington,
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet SPTS Tâches mise à jour trimestre	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-18TSPS/C	Date 2020-04-27
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZT-18TSPS	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-015-35858	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2019-06-28 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Susie Boudreau	Buyer Id - Id de l'acheteur 015zt
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8761 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

SPTS Tâches – Mise à jour trimestrielle pour l'arrangement en matière d'approvisionnement en services professionnelles

Les volets et catégories actuels qui sont couverts par la méthode d'approvisionnement de SPTS sont intégrés par renvoi au lien suivant : (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spctsc-tpscc-fra.html>). L'inclusion d'un volet supplémentaire et des catégories subséquentes liées aux Services de santé (qui sont fournis ci-dessous) sera ajoutée prochainement au lien des volets et des catégories et fera partie de cette modification.

Volet 6. Services de santé

Catégories

- 6.1 Infirmier autorisé
- 6.2 Infirmier praticien
- 6.3 Infirmier auxiliaire diplômé ou infirmier auxiliaire autorisé
- 6.4 Aide-infirmier
- 6.5 Paramédical en soins primaires
- 6.6 Médecin
- 6.7 Psychologue
- 6.8 Travailleur social clinique

6.1 Infirmier autorisé

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les infirmiers autorisés (IA) doivent, au minimum :

- a. détenir un diplôme délivré à l'issue d'un programme reconnu en sciences infirmières par le Conseil de l'Ordre des infirmières et infirmiers;
- b. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice;
- c. détenir un certificat de secourisme général et de soins de base à l'intention des fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C;
- d. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physiologie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

L'IA doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années en soins infirmiers, en effectuant l'évaluation des patients et en fournissant des soins infirmiers directs pour un large éventail de maladies dans la population dans un contexte de soins primaires, de santé publique ou communautaire, de soins ambulatoires ou de soins aigus

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- évaluation de la santé physique, émotionnelle et mentale des patients;
- examens de base, vérification des signes vitaux et de la tension artérielle, prélèvement d'échantillons de sang;
- mise en œuvre de plans de traitement des patients, qui comprennent l'administration de médicaments, la coordination des traitements, l'application de pansements et les injections;
- utilisation et surveillance de l'équipement technique;
- assistance à des procédures médicales ou à de petites interventions chirurgicales;
- sensibilisation des patients et explication des diverses options de traitement;
- évaluation des besoins des particuliers, des familles ou des collectivités;
- sensibilisation de personnes, de familles et d'autres groupes sur des sujets tels que l'éducation sanitaire, la prévention des maladies et l'accouchement, et l'élaboration de programmes d'amélioration de la santé;
- préparation des salles et tenue des stocks de fournitures;
- travail et accouchement d'urgence;
- soins avant et après l'accouchement;
- examens physiques, diagnostics provisoires et préparation des patients pour une évacuation médicale;
- analyses de laboratoire spécifiées;
- prescription ou recommandation de médicaments, d'appareils médicaux ou d'autres formes de traitement, comme la physiothérapie, l'inhalothérapie ou des procédures thérapeutiques connexes;
- diriger et coordonner des programmes de lutte contre les infections, fournir des conseils et consultations auprès du personnel spécialisé concernant les précautions requises;
- exécution de fonctions administratives;
- maintenir des rapports et des dossiers exacts et détaillés;
- surveillance, consignation et communication des symptômes et de l'évolution de l'état des patients;
- enregistrement des renseignements médicaux et des signes vitaux des patients;
- modification des plans de traitement des patients en fonction de leurs réactions et de leur état;
- consultations auprès des membres de l'équipe de soins de santé et coordination pour l'évaluation, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des plans de traitement des patients;
- commander, interpréter et évaluer des essais diagnostiques pour déterminer et évaluer l'état de santé des patients.

6.2 Infirmier praticien

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les infirmiers praticiens (IP) doivent, au minimum :

- a. être titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières décerné par une université reconnue;
- b. avoir terminé un programme d'IP approuvé ou reconnu par les organismes de réglementation provinciaux avec un certificat de spécialisation comme infirmier praticien

- en soins aux adultes (IP-Soins aux adultes) ou infirmier praticien en soins primaires (IP-SSP). Dans certaines provinces, une maîtrise en sciences infirmières avec volet IP est exigée;
- c. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice;
 - d. détenir un certificat de soins de base pour les fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C;
 - e. Remarque – Une maîtrise en sciences infirmières peut être considérée comme un atout dans les territoires où un diplôme de maîtrise n'est pas exigé pour être IP;
 - f. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physionomie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

L'IP doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années en soins infirmiers, année pendant laquelle il aura effectué des évaluations de patients et leur aura assuré des soins infirmiers directs pour un large éventail de maladies au sein de la population dans un établissement de soins primaires, de santé publique ou communautaire ambulatoires ou de courte durée.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- entrevues avec les patients pour obtenir leurs antécédents médicaux;
- examens physiques;
- diagnostics de blessures, de maladies et d'autres problèmes de santé;
- prescription de certains médicaments pour traiter des maladies chroniques ou aiguës;
- sensibiliser les patients concernant la prévention de la maladie et un mode de vie sain;
- communication avec les autres fournisseurs de soins de santé pour assurer une approche globale de la santé des patients;
- examens médicaux annuels;
- fournir des conseils aux patients (p. ex., santé mentale, planification familiale, respect de la médication);
- promotion de la santé (p. ex., renoncement au tabac);
- vaccins et dépistage de maladies;
- soins de courte durée pour les maladies aiguës (p. ex., infections, blessures légères);
- suivi des patients atteints de maladies ou conditions chroniques (p. ex., diabète);
- orientation de patients vers les services sociaux;
- fournir des conseils aux patients (p. ex., explication de l'évolution de la maladie et des traitements);
- promotion de la santé (p. ex., lutte contre les infections);
- traitement des maladies aiguës, critiques ou urgentes;
- enseignement/démonstration des procédures (p. ex., défibrillation);
- orientation des patients vers d'autres services de santé et services sociaux (p. ex., travailleurs sociaux, nutritionnistes, pharmaciens, organismes de soins à domicile);
- prescription de médicaments, examens physiques et soins préventifs;
- obtention des antécédents médicaux, administration de vaccins, gestion des maladies chroniques telles que le diabète et les maladies du cœur.

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

6.3 Infirmier auxiliaire diplômé ou infirmier auxiliaire autorisé

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les infirmiers auxiliaires diplômés (IAD) et les infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) doivent, au minimum :

- a. être diplômés d'un programme de soins infirmiers auxiliaires approuvé par le Conseil de l'Ordre des infirmières et infirmiers;
- b. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice;
- c. détenir un certificat de secourisme général et de soins de base à l'intention des fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C;
- d. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physionomie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

L'IAD ou l'IAA doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une année d'expérience en soins infirmiers à temps plein au cours des cinq (5) dernières années, année pendant laquelle il aura effectué des évaluations de patients et leur aura assuré des soins infirmiers directs pour un large éventail de maladies au sein de la population dans un établissement de soins primaires de santé publique ou communautaire, de soins ambulatoires ou de soins aigus.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- travail dans un champ d'activité préétabli, en conformité avec les règles de l'organisme de réglementation de la province où la profession est exercée;
- évaluations de triage pendant les heures sans rendez-vous et évaluations de patients comprenant les antécédents médicaux ou l'historique des incidents, et examens physiques; la partie I des examens médicaux périodiques (EMP), notamment la mesure des signes vitaux et les tests d'acuité visuelle;
- interventions infirmières, comme notation des signes vitaux, techniques d'asepsie, notamment l'application de pansements stériles, le contrôle des infections et les prélèvements;
- établissement de plans de soins médicaux selon le résultat de l'évaluation et orientation du patient vers un médecin ou autre fournisseur de soins de santé;
- administration de médicaments selon les ordonnances du médecin et le champ de pratique provincial, suivie de l'observation et de la consignation des effets thérapeutiques;
- consignation des interventions immédiatement après chaque interaction avec le patient;
- communication au clinicien principal de tout changement ou de toute constatation anormale de l'état du patient. On considère comme « anormale » toute constatation qui s'écarte de la norme, de la moyenne ou des résultats attendus;
- procédures thérapeutiques, comme les injections et le soin des plaies;
- administration et surveillance des procédures établies d'inhalothérapie et de thérapie intraveineuse, quand la compétence a été démontrée;

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

- suivi des progrès des patients et évaluation de l'efficacité des soins infirmiers;
- éducation sanitaire des patients;
- tâches administratives, comme répondre par écrit ou par téléphone aux demandes des patients, préparer les dossiers médicaux pour les médecins ou d'autres fournisseurs de soins de santé, et retourner les dossiers médicaux au service d'archivage;
- assistance aux médecins ou autres fournisseurs de soins de santé lors de traitements et de procédures;
- point de contact pour la coordination des soins et la préparation des interventions, les demandes d'information et les demandes des patients en clinique spécialisée;
- contrôle des fournitures médicales et des stocks, y compris les commandes et le réapprovisionnement;
- nettoyage de toutes les aires de soins entre les arrivées et les départs de patients;
- nettoyage, stérilisation et emballage des instruments chirurgicaux;
- enseignement préopératoire et postopératoire aux patients, notamment donner des informations ou des instructions cliniques et procédurales de même que du réconfort;
- préparation des patients pour les interventions chirurgicales mineures – rasage du site de l'intervention et nettoyage avec une solution antiseptique;
- autres tâches associées à ce groupe professionnel.

6.4 Aide-infirmier

Cette catégorie peut également s'appliquer aux préposés aux bénéficiaires et aux associés au service de soins aux patients.

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les aides-infirmiers doivent, au minimum :

- a. posséder quelques années d'études secondaires et avoir suivi une formation en cours d'emploi ou un programme d'études d'aide-infirmier ou de préposé aux soins en milieu collégial ou en établissement privé, ou un programme collégial de préposé aux bénéficiaires, ainsi qu'un stage supervisé;
- b. dans certains cas, s'ils sont auxiliaires médicaux, détenir un permis de conduire d'une classe appropriée;
- c. détenir un certificat de secourisme général et de soins de base à l'intention des fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C;
- d. réussir le processus de vérification de la cote de fiabilité ainsi que du rapport de vérification de casier judiciaire/de vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables. Ces documents sont obligatoires et nécessaires, puisque le travail est effectué auprès de personnes vulnérables;
- e. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physionomie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

Tous les aides-infirmiers doivent avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine des soins directs aux patients dans un

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

établissement de soins primaires, de santé publique ou communautaire, de soins ambulatoires, de maisons de soins infirmiers, d'établissements de soins assistés ou de soins aigus.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- répondre aux appels, fournir et vider les bassins, laver et habiller les patients et faire leur toilette; servir les plateaux de nourriture et nourrir les patients ou les aider à se nourrir ainsi qu'à choisir leur menu; peser, lever, retourner, ou positionner les patients; raser les patients avant les interventions chirurgicales; superviser les séries d'exercices effectuées par les patients, choisir et organiser des activités de loisir pour les patients, accompagner les patients lors de sorties de divertissement et s'acquitter d'autres tâches reliées aux soins et au confort des patients;
- mesurer la tension artérielle des patients, prendre leur température et leur pouls; signaler ou enregistrer les liquides absorbés et rejetés; observer ou contrôler l'état des patients et noter dans le dossier des patients les soins administrés; en cas d'urgence, administrer les premiers soins; prélever des échantillons tels que l'urine, les fèces ou les expectorations; administrer des suppositoires, effectuer des irrigations du côlon et des lavements, et effectuer d'autres tâches suivant les instructions du personnel infirmier et hospitalier;
- conduire, en fauteuil roulant ou en civière, les patients qui doivent subir un traitement ou une intervention chirurgicale;
- livrer les messages, les rapports, les réquisitions et les prélèvements entre les différents départements;
- faire les lits et veiller à ce que les chambres des patients soient propres;
- tenir à jour l'inventaire des fournitures;
- au besoin, effectuer des travaux d'entretien tels qu'aider à installer et à entretenir le matériel de traction; laver, stériliser, entretenir ou réparer le matériel; monter, mettre en place et utiliser le matériel;
- au besoin, assurer le transport des patients d'un établissement de soins à un autre;
- autres tâches associées à ce groupe professionnel.

6.5 Paramédical en soins primaires

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les paramédicaux en soins primaires doivent, au minimum :

- a. avoir obtenu un diplôme d'un programme paramédical approuvé par l'Association des paramédicaux du Canada (APC) ou l'Association médicale canadienne (AMC);
- b. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice;
- c. détenir un certificat de secourisme général et de soins de base à l'intention des fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C;
- d. détenir un certificat valide pour le cours de base ou avancé de l'International Trauma Life Support (ITLS);
- e. réussir le processus de vérification de la cote de fiabilité ainsi que du rapport de vérification de casier judiciaire/de vérification de l'habilitation à travailler auprès de

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

- personnes vulnérables. Ces documents sont obligatoires et nécessaires parce que ces ressources travailleront avec des jeunes;
- f. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physionomie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

Tous les paramédicaux en soins primaires doivent avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années en évaluation des patients et être en mesure de démontrer leur expérience en soins directs aux patients dans le milieu des soins primaires, de santé publique ou communautaire, de soins ambulatoires ou de soins aigus.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- aide au personnel de soins de santé;
- évaluation de triage pendant les heures sans rendez-vous et évaluations de patients comprenant les antécédents médicaux ou l'historique des incidents, et examens physiques;
- interventions médicales comme notation des signes vitaux, techniques d'asepsie, y compris l'application de pansements stériles, le contrôle des infections et les prélèvements;
- établissement de plans de soins médicaux en fonction des résultats de l'évaluation et orientation vers un médecin ou un autre fournisseur de soins de santé;
- administration de médicaments selon les ordonnances du médecin et le champ de pratique provincial, suivie de l'observation et de la consignation des effets thérapeutiques;
- au besoin, couverture ou soutien médicaux. Cette tâche comprend l'évaluation des patients, le triage initial, les soins médicaux urgents, la stabilisation et le transfert à d'autres paramédicaux ou professionnels de la santé;
- nettoyage, emballage et stérilisation des instruments conformément aux instructions;
- tenue à jour de la liste des fournitures générales, transmission des demandes au groupe de gestion des stocks et reprise des fournitures, au besoin;
- nettoyage des salles de soins et remplacement de l'équipement et des fournitures;
- accompagnement pour les tâches médicales;
- communication aux membres du personnel supérieur de tout changement ou de toute constatation anormale de l'état du patient. On considère comme « anormale » toute constatation qui s'écarte de la norme, de la moyenne ou des résultats attendus;
- procédures thérapeutiques, comme les injections et le soin des plaies;
- administration et surveillance des procédures établies d'inhalothérapie et de thérapie intraveineuse;
- suivi des progrès des patients et évaluation de l'efficacité des soins infirmiers;
- éducation sanitaire des patients;
- autres tâches associées à ce groupe professionnel.

6.6 Médecin

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les médecins doivent, au minimum :

- a. avoir obtenu un doctorat en médecine ou un diplôme équivalent d'une école de médecine reconnue (si les études ont été faites à l'extérieur du Canada, l'entrepreneur doit fournir l'attestation d'équivalence à la formation canadienne délivrée par un tiers reconnu);
- b. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice;
- c. avoir subi un test d'ajustement pour un masque N-95 (ou équivalent) au cours des deux (2) dernières années ou plus tôt, si un changement de physionomie se produit qui peut affecter l'efficacité de la taille déterminée à porter.

Expérience minimale

Le médecin doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années, en prestation de soins médicaux directs à des patients dans un milieu de soins primaires, de santé publique ou communautaire, de soins ambulatoires ou de soins aigus.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- entrevues avec les patients pour obtenir leurs antécédents médicaux;
- examens physiques;
- diagnostics de blessures, de maladies et d'autres problèmes de santé;
- prescription de certains médicaments pour traiter les maladies chroniques ou aiguës;
- sensibilisation des patients concernant la prévention de la maladie et un mode de vie sain;
- communication avec d'autres fournisseurs de soins de santé pour assurer une approche globale de la santé des patients;
- examens médicaux annuels;
- fournir des conseils aux patients (p. ex., santé mentale, planification familiale, respecter le traitement médicamenteux);
- promotion de la santé (p. ex., renoncement au tabac);
- vaccination contre les maladies infectieuses et dépistage de maladies;
- soins de courte durée pour les maladies aiguës (p. ex., infections, blessures légères);
- suivi des patients atteints de maladies ou conditions chroniques (p. ex., diabète);
- orientation de patients vers les services sociaux;
- fournir des conseils aux patients (p. ex., explication de l'évolution de la maladie et des traitements);
- promotion de la santé (p. ex., lutte contre les infections);
- traitement des maladies aiguës, critiques ou urgentes;
- enseignement/démonstration des procédures (p. ex., défibrillation);
- orientation des patients vers d'autres services de santé et services sociaux (p. ex., travailleurs sociaux, nutritionnistes, pharmaciens, organismes de soins à domicile);
- prescription de médicaments, examens physiques et soins préventifs;
- obtention des antécédents médicaux, administration de vaccins, gestion des maladies chroniques telles que le diabète et les maladies du cœur.

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

6.7 Psychologue

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, ce fournisseur certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

- a) Maîtrise ou doctorat en psychologie (si les études ont été faites à l'extérieur du Canada, l'entrepreneur doit fournir l'attestation d'équivalence à la formation canadienne délivrée par un tiers reconnu);
- b) Permis posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice.

Expérience minimale

Le psychologue doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein au cours des cinq (5) dernières années en pratique autonome dans la prestation directe de soins aux patients.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- évaluation et traitement de personnes;
- élaboration de plans de traitement;
- participation à la planification de la continuité des soins et à l'élaboration de plans de libération, au besoin;
- services de consultation à d'autres professionnels de la santé dans le but d'assurer la continuité des soins;
- consultation et conseils relatifs aux services de santé mentale à l'intention du personnel;
- participation à des réunions, y compris celles de comités médicaux consultatifs, à des conférences de cas et à d'autres activités connexes, au besoin;
- administration et interprétation d'une gamme de tests psychologiques, notamment des tests de personnalité clinique, des tests sur les intérêts professionnels, des tests sur le stress ou la détresse au travail ainsi que des tests diagnostiques cliniques; les soumissionnaires doivent énumérer les tests psychologiques administrés pour que l'expérience soit évaluée;
- fournir des conseils à des personnes, ce qui comprend notamment des entrevues, des analyses cliniques et des formulations de conclusions, des évaluations des risques et la préparation de rapports écrits.

6.8 Travailleur social clinique

Lorsqu'un fournisseur préqualifié reçoit une demande de propositions d'un utilisateur d'un ministère fédéral, il certifie que la ressource proposée pour cette catégorie répond aux critères minimaux obligatoires ci-après.

Exigences minimales en matière d'études et de qualification

Les travailleurs sociaux cliniques doivent, au minimum :

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

- a. avoir obtenu un baccalauréat ou une maîtrise en travail social (spécialisation en santé clinique ou en santé mentale) d'une université reconnue par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS);
- b. avoir obtenu un certificat de secourisme général et de soins de base à l'intention des fournisseurs de soins de santé ou l'équivalent, par exemple en réanimation cardiorespiratoire et en défibrillation externe automatisée (RCR/DEA) de niveau C; certification à renouveler chaque année;
- c. posséder un permis d'exercer sans restriction et en règle avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire d'exercice.

Expérience minimale

Le travailleur social clinique doit avoir acquis l'équivalent d'au moins une (1) année d'expérience à temps plein, au cours des cinq (5) dernières années, dans l'exécution d'activités liées au travail social clinique, comme l'accueil et l'évaluation, l'intervention en cas de crise, les liaisons externes, l'évaluation psychosociale et la planification du traitement dans un contexte de soins de santé mentale, au moyen de diverses approches de services d'aide psychosocial fondées sur des données probantes, comme la thérapie cognitivo comportementale et la thérapie axée sur la recherche de solutions; et dans la prestation de services d'évaluation, de traitement et d'aide d'ordre psychosocial à des clients et à leur famille.

Tâches

Les tâches et les services requis peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- évaluations de personnes et de familles, ou de situations de crise ou d'urgences;
- interventions d'ordre psychosocial et en santé mentale, notamment des évaluations de personnes, de familles ou de groupes, la planification de traitements et la mise en œuvre d'une thérapie, puis l'évaluation des traitements et de leurs résultats;
- analyse des besoins des clients, informations et conseils aux clients et à leur famille sur l'accès aux ressources et aux services appropriés;
- présentation des cas et de recommandations aux équipes de soins de santé interdisciplinaires en vue de l'élaboration de plans de traitement individualisés;
- conseils et soutien aux clients et en leur nom au sujet des droits, services et ressources afin qu'ils reçoivent toute la gamme de soins dont ils ont besoin;
- participation à la prestation de soins multidisciplinaires en veillant à ce que les clients reçoivent le traitement et les services prescrits par l'équipe multidisciplinaire et que les progrès des clients fassent l'objet de suivi;
- animation d'activités éducatives et interventions en groupe, présentations des services psychosociaux et séances de psychoéducation en groupe;
- mise en œuvre de nouvelles interventions ou approches thérapeutiques, comme la télémédecine et la thérapie par réalité virtuelle;
- consignation des interactions avec les clients conformément aux politiques et aux normes à ce sujet ainsi qu'aux normes de pratique du travail social relativement à la documentation énoncées par l'organisme de réglementation provincial en la matière;
- distribution locale de matériel de communication, notamment à des fins de sensibilisation à la santé mentale;
- consultations cliniques offertes à d'autres fournisseurs de soins de santé, dans les limites du champ de pratique du travailleur social;
- autres tâches associées à ce groupe professionnel.

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

Cet amendement vise à ajouter le volet 6. Services de santé, comme suit :

A. À la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sous l'article 3. Volets et catégories:

Ajouter: Volet 6: Services de santé

Sous l'article 4. Paliers:

Supprimer: les cinq (5) volets

Insérer: les six (6) volets

B. À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Sous O.2.1 Pour être admissible à un volet dans un palier applicable, le soumissionnaire doit se qualifier pour au moins :

Supprimer:

- a) deux (2) catégories dans un même volet pour se voir attribuer le volet sous le palier 1.
- b) quatre (4) catégories dans un même volet pour se voir attribuer le volet sous le palier 2.

Insérer:

Pour volets 1 à 5:

- a) deux (2) catégories dans un même volet pour se voir attribuer le volet sous le palier 1.
- b) quatre (4) catégories dans un même volet pour se voir attribuer le volet sous le palier 2.

Pour volet 6:

- c) une (1) catégorie dans un même volet pour se voir attribuer le volet sous le palier 1 et 2.

Sous O.2.4:

Supprimer:

O.2.4 Indépendamment des catégories attribuées à un soumissionnaire à la suite du processus de vérification des références décrit pour O.2.2 et O.2.3 ci-dessus, un soumissionnaire peut également proposer ses services pour les catégories non validées pour lesquelles il ne fournit aucun renseignement de référence dans sa soumission. L'inclusion de ces catégories non validées à l'AMA du soumissionnaire sera acceptée conformément au processus suivant :

Insérer:

O.2.4 Indépendamment des catégories attribuées à un soumissionnaire à la suite du processus de vérification des références identifié aux points O.2.2 et O.2.3 ci-dessus, un soumissionnaire peut également proposer d'offrir des catégories non validées dans chaque volet (à l'exception du volet 6) pour lesquelles il ne fournit aucun renseignement de référence dans sa soumission. L'inclusion de

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

ces catégories non validées à l'OC et / ou l'AMA du soumissionnaire sera acceptée conformément au processus suivant :

C. Dans la pièce jointe A de l'élément I – Guide étape par étape pour la présentation de soumissions en ligne,

À l'article 2. sous Sélection des volets à offrir :

Supprimer: 5 volets

Insérer: 6 volets

À l'article 3., 4. et 5. sous Sélection des volets à offrir :

Supprimer: cinq volets

Insérer: six volets

D. À la PARTIE A – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)

Sous 14. Exigences en matière d'assurances

14.1 Exigences en matière d'assurances pour toutes les catégories des volets 1, 2 et 3 du palier 1

Le fournisseur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat découlant de cet AMA et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par le fournisseur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas le fournisseur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

14.2 Exigences en matière d'assurances pour toutes les catégories des volets 4, 5 et 6 du palier 1 et pour toutes les catégories des volets 1 à 6 du palier 2

14.2.1 Le fournisseur doit maintenir la couverture d'assurance détaillée ci-après pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas le fournisseur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Le fournisseur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire, telle que mais sans s'y limiter une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions, pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge du fournisseur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

Le fournisseur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. Le fournisseur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

14.2.2 Le fournisseur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée de tout contrat résultant de cet Arrangement en matière d'approvisionnement, une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par le fournisseur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par SPAC
- b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités du fournisseur
- c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par le fournisseur, ou découlant des activités complétées par le fournisseur
- d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation
- e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux
- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable)
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours calendrier en cas d'annulation de la police
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat
- l. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
 Direction du droit des affaires
 Bureau régional du Québec (Ottawa)
 Ministère de la Justice
 284, rue Wellington, pièce SAT-6042
 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
 Section du contentieux des affaires civiles

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur du fournisseur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur du fournisseur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

14.2.3 Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions pour toutes les catégories des volets 4 et 5 du palier 1 et pour toutes les catégories des volets 1 à 5 du palier 2

En plus des exigences en matière d'assurance décrites ci-dessus à 14.2.2 ci-dessus :

1. Le fournisseur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée de la commande une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour une commande de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation de la commande.
3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours civils en cas d'annulation de la police.

14.2.4 Assurance responsabilité contre les fautes professionnelles médicales pour toutes les catégories du volet 6 des paliers 1 et 2

En plus des exigences en matière d'assurance décrites ci-dessus à 14.2.2 ci-dessus :

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité contre les fautes professionnelles médicales d'un montant équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. La couverture est sur la base des réclamations découlant de services médicaux ou du défaut d'assurer des services médicaux qui ont pour conséquences des blessures, des préjudices psychologiques, des maladies ou le décès de toute personne en raison d'un acte de négligence, d'erreurs ou d'omissions commises par l'entrepreneur lors de ses activités professionnelles ou dans le cadre des lois du bon samaritain.
3. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Supply Arrangement No. - N° de l'arrangement E60ZT-18TSPS/C	Amd. No. - N° de la modif. 001	Buyer ID - Id de l'acheteur 015zt
Client Ref. No. - N° de réf. du client E60ZT-18TSPS/C	File No. - N° du dossier 015zt.E60ZT-18TSPS	CCC No/N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

14.2.5 Fautes professionnelles du personnel infirmier pour les catégories 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 du volet 6 des paliers 1 et 2

En plus des exigences en matière d'assurance décrites ci-dessus à 14.2.2 et 14.2.4 ci-dessus :

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir en vigueur pendant toute la durée de l'offre à commandes une police d'assurance de la responsabilité civile, formule générale, contre tout acte de négligence, faute médicale et acte engageant la responsabilité professionnelle de ses cadres, employés et représentants d'agence médicale qui pourrait découler de l'exécution ou de la non-exécution de la présente offre à commandes.

L'entrepreneur doit fournir une copie d'avis de toute nature relatifs à la police, y compris, sans s'y limiter, les avis suivants :

- a. poursuite résultant d'actions prises contre l'assuré en vertu de la couverture d'assurance;
- b. annulation;
- c. changements des risques importants; ou
- d. infraction aux conditions prescrites par la loi,

et être envoyé par courrier recommandé par l'entrepreneur ou l'assureur au Canada

L'entrepreneur doit s'assurer que tous les infirmiers et infirmières contractuels appelés à dispenser des services dans le cadre du présent contrat souscrivent et maintiennent en vigueur une couverture d'assurance individuelle contre les fautes professionnelles et la responsabilité civile.

All other terms and conditions remain unchanged.